



EN PARTENARIAT AVEC
FORMATION SPORTS
ET MÉTIERS 01



CPJEPS

SPÉCIALITÉ ANIMATEUR

MENTION ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 • INTITULÉ DE LA FORMATION

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS)

Spécialité : Animateur·trice

Mention : Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne

Diplôme de niveau 3 selon la nouvelle classification européenne en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

2 • CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en 4 Unités Capitalisables (U.C.). Les UC sont des entités, qui recouvrent une ou plusieurs compétences à acquérir :

• UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure

63 heures de formation, reparties sur différentes entrées :

- Connaissance du champ professionnel
- Communication
- Approfondissement des connaissances
- Aides à l'écrit et préparation des oraux

• UC2 : Animer des temps de vie quotidienne de groupes

119 heures de formation, reparties sur différentes entrées.

- Les rythmes
- La connaissance des publics
- La vie quotidienne
- Les aménagements
- Valeurs de la République et laïcité
- Approfondissement des connaissances
- Aides à l'écrit et préparation des oraux

• UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

56 heures de formation, reparties sur différentes entrées :

- Les différents projets
- Pédagogie de projet
- L'évaluation
- Aides à l'écrit et préparation des oraux

• UC4 : Être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité.

Cette UC intègre une mobilité européenne dans le cadre du dispositif Erasmus+ pour aller rencontrer le partenaire des CEMEA et des animateurs·rices de structures socio-éducatives portugaises.

140 heures de formations reparties sur différentes entrées :

- Préparation à la mobilité
- Les outils de bilan
- Les activités d'expression (en mobilité Européenne)
- Les activités physiques et sportives
- Les activités de découverte techniques et scientifiques
- Aides à l'écrit et préparation des oraux

CEMEA
RHÔNE-ALPES
CPJEPS
2021 – 2022

Spécialité
ANIMATEUR

Mention
ANIMATEUR
D'ACTIVITÉS ET DE
VIE QUOTIDIENNE

3 • OBJECTIFS VISÉS PAR LA FORMATION

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce 4 grandes activités dans la structure qui l'emploie :

1. Participation au projet et à la vie de la structure.

- Il se situe dans sa structure et dans son environnement professionnel.
- Il applique les différentes procédures de la structure
- Il communique dans et pour la structure.

2. Animation des temps de vie quotidienne de groupes.

- Il accueille les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)
- Il aménage des temps et des espaces.
- Il encadre un groupe dans ses temps de vie quotidienne.

3. Conception des activités en direction d'un groupe.

- Il prépare des activités s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Il conçoit l'organisation des activités.
- Il prépare l'évaluation de ses activités.

4. Animation d'activités en direction d'un groupe.

- Il conduit des activités dans plusieurs domaines.
- Il encadre un groupe pendant des temps d'activités.
- Il évalue ses actions d'animation.

4 • MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation formative des connaissances sont les suivantes :

Les critères d'évaluation terminale sont présentés et expliqués au stagiaire au début de la formation. Des accompagnements pour préparer en amont les certifications sont proposés à chaque stagiaire, pour lui permettre de mieux appréhender les épreuves et ajuster ses écrits et/ou oraux. De plus, les tuteurs, tutrices des structures d'alternance sont convié.es, dès l'entrée en formation, à une réunion pour clarifier les attentes de l'organisme de formation et de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) vis-à-vis des certifications. Les tuteurs.rices, s'engagent dans la préparation des certifications au sein de leur structure en fonction des besoins de leur stagiaire.

En parallèle, lors de chaque stage de formation, un temps de synthèse permet à chaque stagiaire de reprendre le contenu et les connaissances de la semaine et de se positionner sur son niveau d'acquisition. Un éventuel réajustement du contenu et un accompagnement personnalisé peut alors se mettre en place.

Des évaluations formatives sont régulièrement proposées, selon des procédures adaptées au déroulement du ruban pédagogique. Le stagiaire s'engage à y participer. Il en découle un éventuel réajustement des modalités et du contenu du travail à effectuer par le stagiaire, dans le cadre de la personnalisation de la formation. Par ailleurs, il peut y avoir des évaluations au sein de la structure d'alternance, pour lesquelles la structure s'engage à permettre au tuteur et au stagiaire de les mettre en œuvre.

Les situations d'évaluation certificative sont organisées de la manière suivante :

- Une situation d'activité sur le terrain professionnel recouvrant les objectifs terminaux d'intégration des unités capitalisables de la spécialité et de la mention (UC3 et UC4)
- Une situation en centre de formation avec la production d'un document écrit recouvrant les objectifs terminaux d'intégration des unités capitalisables de la spécialité et de la mention (UC1 et 2)

Obtention du diplôme : Le jury régional de la DRRAJES après examen des résultats, arrête une décision concernant les 4 unités capitalisables (UC) et délivre tout ou une partie du diplôme. En cas d'échec d'une ou plusieurs Unités Capitalisables (UC) le.la stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves en vue de l'obtention du diplôme. Il.elle reçoit néanmoins de la part de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) les attestations des UC acquises. Les UC sont désormais valable à vie.

5 • MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

L'encadrement de la formation est assuré par trois types de formateurs.rices :

- Des formateurs.rices permanent.e.s des CEMEA et de Formations Sports et Métiers 01 : ce sont des professionnel.le.s de l'animation ayant une expérience significative et un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.

- Des formateurs·rices occasionnel·le·s : ce sont des praticien·ne·s ayant une expérience significative et un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.
- Intervenants ponctuels : ce sont des responsables d'associations, d'équipements, soit des élus·e·s locaux, des responsables de services municipaux ou d'organismes publics et parapublics, connaissant les structures ou les dispositifs d'intervention sociale.

Les locaux de formation disposent d'une connexion internet et d'un vidéo projecteur, et plus généralement de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation.

Dans le cadre de la formation, les stagiaires bénéficient d'un accès à Yakamédia, la médiathèque interactive des CEMEA qui rassemble, digitalise et met à disposition tout le patrimoine éducatif des Ceméa.

6 • PUBLIC VISÉ ET/OU POPULATION CONCERNÉE

L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

Il se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Principaux types d'emplois visés :

- Animateur enfance- jeunesse ;
- Animateur en accueil de loisirs ;
- Animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- Animateur en séjours de vacances ;
- Animateur socioculturel.

Les candidat·e·s à la formation doivent être positionnés dans leur structure d'alternance sur un niveau d'intervention pertinent avec le diplôme avec de véritables missions d'animation

7 • NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE

PRÉREQUIS TECHNIQUES OU AUTRE, HABILITATION, QUALIFICATION, EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Conformément à la réglementation en vigueur, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont:

- Être capable de prendre en charge un groupe pour un temps de vie quotidienne ou d'activité en sécurité. Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation
- Être titulaires d'une des formations relatives au secourisme suivantes : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST.

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite aux sélections organisées par le centre de formation et à la validation des dossiers d'inscription par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

8 • DURÉE

Dates extrêmes de la formation :
du 4 octobre 2021 au 13 octobre 2022.

9 • DATES - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

Voir page suivante.

10 • COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS

Chrystelle CUTILLAS - Assistante administrative
04 76 26 85 40 - secretariat@cemearhonealpes.org

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Pour Formation Sports et Métiers 01 - Nicolas Schonard 06 49 64 69 29

11 • LIEU DE LA FORMATION

Complexe Sportif Intercommunal Sud

27 route d'Izernore - BP 36
01 100 BELLIGNAT

OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FÉVRIER				MARS				AVRIL			
Rendu UC3-4 (S1) 31/01												Epreuve UC3-4 (S1)															
V 1	M	AM	L 1	M	AM	M 1	AM	S 1	WEEKEND	Ma 1	AM	Ma 1	AM	V 1	AM	M 1	AM	Ma 1	AM	V 1	AM	M 1	AM				
S 2	WEEKEND	Ma 2		J 2		D 2	WEEKEND	Me 2		Me 2		S 2	WEEKEND			D 3	WEEKEND	Ma 3	AM	S 2	WEEKEND						
D 3	WEEKEND	Me 3		V 3		L 3	UC 3 : L'évaluation	J 3		J 3		J 3				D 4	WEEKEND	Ma 4	AM	D 4	WEEKEND						
L 4	Positionnement	J 4		S 4	WEEKEND	Me 4		V 4		V 4		V 4				L 5	WEEKEND	S 5	WEEKEND	Ma 5	AM	L 5	WEEKEND				
Ma 5		V 5		D 5	WEEKEND	Me 5		S 5	WEEKEND	S 5	WEEKEND	S 5	WEEKEND			D 6	WEEKEND	D 6	WEEKEND	Me 6	AM	D 6	WEEKEND				
Me 6		S 6	WEEKEND	L 6		J 6		D 6	WEEKEND	D 6	WEEKEND	D 6	WEEKEND			L 7	UC3 : préparation oral	J 7		V 7	AM	L 7	WEEKEND				
J 7		D 7	WEEKEND	L 7		V 7		L 7		L 7		L 7				V 8	WEEKEND	Ma 8	AM	V 8		V 8					
V 8		L 8	UC2 : Les familles	Me 8		S 8	WEEKEND	Ma 8		Ma 8		Ma 8				S 9	WEEKEND	S 9	WEEKEND	S 9	WEEKEND	S 9	WEEKEND				
S 9	WEEKEND	Ma 9		J 9		D 9	WEEKEND	Me 9		Me 9		Me 9				D 10	WEEKEND	J 10		D 10	WEEKEND	J 11					
D 10	WEEKEND	Me 10		V 10		L 10		J 10		J 10		J 10				L 11		L 11		L 11		L 11					
L 11	UC1 : Connaissance du champ professionnel	J 11		S 11	WEEKEND	Me 11	UC4 : Activités physiques, jeux sportifs et jeux traditionnels	J 11		J 11		J 11				S 12	WEEKEND	S 12	WEEKEND	Ma 12	AM	S 12	WEEKEND				
Ma 12		V 12		D 12	WEEKEND	Me 12		L 12		L 12		L 12				D 13	WEEKEND	D 13	WEEKEND	Me 13	AM	D 13	WEEKEND				
Me 13	UC1 : Connaissance du champ professionnel	S 13	WEEKEND	L 13		J 13		V 14		V 14		V 14				L 14	UC4 : activités manuelles	J 14		V 15		V 15					
J 14		D 14	WEEKEND	Ma 14		S 15	WEEKEND	Ma 15		Ma 15		Ma 15				Me 16		S 16	WEEKEND	J 17		D 17	WEEKEND				
V 15		L 15		J 16	UC3 : Pédagogie de projet	Me 16		D 16	WEEKEND	Me 16		J 17				V 18		L 18		V 18		L 18					
S 16	WEEKEND	Ma 16		V 17	UC2 : Connaissances des publics	Me 17		L 17		L 17		L 17				S 19	WEEKEND	Ma 19	AM	S 19	WEEKEND	S 19	WEEKEND				
D 17	WEEKEND	Me 17		S 18	WEEKEND	Ma 18		V 18		V 18		V 18				D 20	WEEKEND	D 20	WEEKEND	Me 20	AM	D 20	WEEKEND				
J 18		D 19	WEEKEND	Me 19		S 19	WEEKEND	S 19		S 19		S 19				L 21		J 21		V 22		V 22					
Ma 19		V 19		L 20		J 20		D 20		D 20		D 20				S 21	WEEKEND	Ma 21	AM	S 21	WEEKEND	S 21	WEEKEND				
Me 20		D 21	WEEKEND	Ma 21		V 21		L 21		L 21		L 21				S 22	WEEKEND	Ma 22	AM	S 22	WEEKEND	S 22	WEEKEND				
J 22		L 22		Me 22		S 22	WEEKEND	Me 22		Me 22		Me 22				V 23	WEEKEND	S 23	WEEKEND	D 24	WEEKEND	L 25	C2 : retourne quotidienne				
S 23	WEEKEND	Ma 23		Me 23		D 23	WEEKEND	Me 23		Me 23		Me 23				V 25	WEEKEND	S 25	WEEKEND	D 24	WEEKEND	L 25	C2 : retourne quotidienne				
D 24	WEEKEND	Me 24		J 24		L 24	UC4 : Les outils de bilan	J 24		J 24		J 24				V 26	WEEKEND	S 26	WEEKEND	Ma 26	AM	S 26	WEEKEND				
L 25		J 25		V 26	WEEKEND	Ma 25		S 26	WEEKEND	Me 26		S 26				D 27	WEEKEND	D 27	WEEKEND	Me 27	AM	S 27	WEEKEND				
Ma 26		v 26		S 26	WEEKEND	Me 26		V 27		V 27		V 27				L 28	UC2 : Les aménagements	L 28		J 28		V 29					
Me 27		s 27	WEEKEND	L 27		J 27		D 27		D 27		D 27				S 29	WEEKEND	Me 29	AM	S 29	WEEKEND	V 29					
J 28		D 28	WEEKEND	Me 28		V 28		L 28		L 28		L 28				D 30	WEEKEND	Me 30	AM	S 30	WEEKEND	S 30	WEEKEND				
Me 29		L 29		Me 29		S 29	WEEKEND	S 29		S 29		S 29				J 30	WEEKEND	Me 30	AM	S 30	WEEKEND	S 30	WEEKEND				
S 30	WEEKEND	Ma 30		J 30		D 30	WEEKEND	D 30		D 30		D 30				J 31	UC4 Préparation à la mobilité	J 31									
D 31	WEEKEND			V 31		L 31																					

2022				MAI				JUIN				JUILLET				AOÛT				SEPTEMBRE				OCTOBRE			
Rendu UC1-2 (S1) 31/05												Epreuve UC1-2 (S1) 30/06															
Rendu UC3-4 (S2) 13/05				Epreuve UC3-4 (S2)												Rendu UC1-2 (S2) 12/09				Epreuve UC1-2 (S2) 04/10							
D 1	WEEKEND	Me 1	AM	V 1	AM	L 1	AM	J 1	AM	Ma 1	AM	S 1	WEEKEND			D 2	WEEKEND			L 3	AM	M 4	AM				
L 2	UC4 - ADTS	J 2		S 2	WEEKEND	Ma 2		V 2		V 2		V 2				D 3	WEEKEND	L 3									
Ma 3		V 3		D 3	WEEKEND	Me 3		S 3	WEEKEND	S 3		S 3				Me 4	AM			Me 5	AM						
Me 4		S 4	WEEKEND	L 4		J 4		V 5		V 5		V 5				Me 5	AM			Me 6	AM						
J 5		D 5	WEEKEND	Ma 5		S 6		Me 6		Me 6		S 6	WEEKEND	Ma 6		V 6	WEEKEND	S 7	WEEKEND	Me 8	AM	S 8	WEEKEND				
V 6		L 6	UC1 : prépa certification	Me 6		D 7		V 7		V 7		V 7				D 9	WEEKEND	L 10		Me 11		J 12	Bilan de formation				
S 7	WEEKEND	Ma 7		J 7		S 9		Me 9		Me 9		Me 9				Me 10		S 10	WEEKEND	L 11		Me 12					
D 8	WEEKEND	Me 8		V 8		L 8		J 8		J 8		J 8				V 9	WEEKEND	D 9	WEEKEND	L 10							
L 9		J 9		S 9	WEEKEND	Me 9		V 10		D 10		D 10				Me 11		S 11	WEEKEND	Me 12							
Ma 10		V 10		D 11	WEEKEND	Me 10		S 11		J 11		J 11				D 12	WEEKEND	Me 13		J 13							
Me 11		S 11	WEEKEND	L 11		V 11		Me 12		V 12		V 12				L 12	WEEKEND	Me 13		J 14							
J 12		D 12	WEEKEND	Ma 12		S 13		V 13		V 13		V 13				D 14	WEEKEND	Me 14		V 14							
V 13		L 13	UC3 : Appros des connaissances	Me 13		J 14		V 14		D 14		D 14				Me 15		S 15	WEEKEND	Me 16		D 16	WEEKEND				
S 14	WEEKEND	Ma 14		V 15		L 15		J 15		V 16		V 16				Me 16		V 16		D 17		L 18					
D 15	WEEKEND	Me 15		V 16		S 16		D 16		V 17		V 17				Me 17		S 17	WEEKEND	Me 18		D 18					
L 16	UC2 : Préparation à l'oral	J 16		S 17	WEEKEND	Me 16		V 18		V 18		V 18				Me 19		J 19		V 20		V 21					
Ma 17		V 17		D 17	WEEKEND	Me 17		S 19		S 19		S 19				Me 20		S 20	WEEKEND	Me 21		UC4 : Approfondissement des connaissances					
Me 18		S 18	WEEKEND	L 18		J 18		V 19		V 19		V 19				Me 21		S 21	WEEKEND	Me 22		D 23	WEEKEND				
J 19		D 19	WEEKEND	Ma 19		S 20		V 20		S 20		S 20				Me 22		J 20		V 21							
V 20		L 20		Me 20		V 21		D 21		D 21		D 21				Me 23		S 23	WEEKEND	Me 24		S 24	WEEKEND				
S 21	WEEKEND	Ma 21		J 21		V 22		L 22		L 22		L 22				Me 24		V 23		L 24							
D 22	WEEKEND	Me 22		V 22		S 23		D 23		V 23		V 23				Me 25		D 25		Me 26							
L 23		J 23		S 23		D 24		V 24		V 24		V 24				Me 26		S 25		V 26							
Ma 24		V 24		D 24		V 25		J 25		J 25		J 25				Me 27		S 27	WEEKEND	Me 28		J 27					
Me 25		S 25	WEEKEND	L 25		V 26		J 26		V 26		V 26				Me 28		V 27		V 28							
J 25		D 26	WEEKEND	Ma 26		Me 27		V 27		D 28		D 28				Me 29		J 29		S 29	WEEKEND	D 30	WEEKEND				
V 26		L 27		Me 27		J 28		V 28		L 29		L 29				Me 30		V 29		D 30	WEEKEND						
S 28	WEEKEND	Ma 28		J 28		V 29		S 29		WEEKEND		WEEKEND				Me 31		V 30		D 30	WEEKEND						
D 29	WEEKEND	Me 29																									